ARRÊTÉ DU MAIRE
COMMUNE DE PORT SAINT PÈRE

AV 2026-190

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ET REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PORT SAINT PERE

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, 53.2, 225,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 Novembre 1992, Livre I – huitième partie « signalisation temporaire »,
VU la demande présentée par le Groupe ALQUENRY 45 rue Pierre Martin – 72100 LE MANS et ses sous-traitants pour le compte d'Orange,
Considérant que pour permettre le remplacement de supports téléphoniques trop vieux ou dangereux à la Boitellerie - 44710 PORT-SAINT-PERE il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux à compter du 16 novembre 2026 et pendant 90 jours. Les entreprises intervenantes devront impérativement réaliser les travaux en demi-chaussée. La circulation devra impérativement être maintenue.

ARTICLE 2 :
La fourniture, la pose, la dépose de la signalisation correspondante seront assurées par le Groupe ALQUENRY et ses sous-traitants. Elle sera conforme au présent arrêté et aux prescriptions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée le 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 :
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de PORT SAINT PERE et par le Groupe ALQUENRY et ses sous-traitants aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 :
La Secrétaire Générale de la Commune de PORT SAINT PERE, le Commandant de la communauté de brigades de MACHECOUL / ST MEME, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORT SAINT PÈRE
Le 13 novembre 2026
le Maire
Gaëtan LÉAUTÉ

MAIRIE de PORT-ST PÈRE 44710 Loire-Atlantique

Mise en ligne le : 16/11/2026 12:17 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Service Technique
https://www.intramuros.org/port-saint-pere/documents_administratifs/87492